

THOR

ACTICIDE BW20
Microbiocide liquide

Microbiocide industriel pour les émulsions au latex et les peintures et bouillies minérales aqueuses

INDUSTRIEL

GARANTIE :

1,2-benzisothiazolin-3-one.....20,0 %

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION 28126
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON



CORROSIF

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 50 kg
N° DE LOT :
DATE DE FABRICATION :

Acticide est une marque de commerce déposée d'Acti-Chem Specialties, Inc.
Registrant: Thor
GmbH
Landwehrstrasse 1
Speyer, D-67346, Germany

Thor Specialties, Inc.
50 Waterview Drive
Shelton, CT, 06484
U.S.A. Tel: (203) 516-6980
Fax: (203) 954-0005

MacIsaac & Associates
440 Gloucester Street, Suite 2111
Ottawa, Ontario, K1R 7T8
(613) 236-2250

MODE D'EMPLOI :

THOR ACTICIDE BW20 Microbiocide liquide est un agent de conservation efficace utilisé dans le contenant pour les compositions aqueuses suivantes. Voici les concentrations d'application selon le poids total du produit :

| Usage | Quantité de THOR ACTICIDE BW20 Microbiocide liquide selon le poids total du produit |
|--------------------------|---|
| Émulsions au latex | 0,03 – 0,075 % |
| Peintures aqueuses | 0,03 – 0,25 % |
| Boues minérales aqueuses | 0,04 – 0,25 % |

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER. CORROSIF POUR LES YEUX ET CAUSE DES BRÛLURES DE LA PEAU. PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE. PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION, D'ABSORPTION CUTANÉE OU D'INHALATION.

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des lunettes à coques ou un écran facial et une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Ne pas avaler. Se laver à fond après avoir manipulé le produit.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas déverser les effluents qui contiennent ce produit dans les lacs, ruisseaux, étangs, rivières, estuaires, océans ou eaux publiques. Traiter les effluents dans un système de traitement d'eaux résiduaires avant de les éliminer. Ne pas contaminer ces eaux par l'application directe du produit, le nettoyage du contenant et de l'équipement, ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Des mesures contre un choc circulatoire, une dépression respiratoire et des convulsions peuvent s'avérer nécessaires.

ENTREPOSAGE :

Ne pas contaminer l'eau et la nourriture pour les humains ou animaux lors de l'entreposage ou de

l'élimination. Il est interdit d'éliminer le produit à ciel ouvert.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.